

Sekretariat.ABEL@bsv.admin.ch

Berne, le 13 février 2026

Reg : rdo-15.3.4.6

Modification de l'ordonnance sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité. Prestations d'aide et d'assistance à domicile : prise de position de la CDAS

Madame la Conseillère fédérale
Mesdames, Messieurs

Nous vous remercions de nous donner l'occasion de nous exprimer sur la modification de l'ordonnance sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité.

Conformément à la décision du Parlement, les personnes qui vivent alternativement dans un home et à domicile doivent bénéficier des prestations d'aide et d'assistance à domicile au prorata (art. 14a, al. 5, LPC). Vous proposez à cet effet un modèle prévoyant trois durées minimales différentes pendant lesquelles une personne séjourne en dehors de l'établissement médico-social : si la personne vit 60 jours en dehors de l'établissement, elle a droit à un sixième du forfait total de 11 160 francs, à un quart pour 90 jours et à un tiers pour 120 jours.

La CDAS soutient cette proposition. Les forfaits choisis sont appropriés et la proposition s'aligne sur les conditions actuelles entre un séjour en institution ou à l'hôpital et un séjour temporaire à domicile. Elle permet en outre une mise en œuvre efficace et simple. Nous tenons toutefois à souligner que ce modèle s'applique à la plupart des personnes concernées, mais pas aux personnes gravement handicapées ou souffrant de handicaps multiples. Il convient de garder cet aspect à l'esprit afin de pouvoir adapter le modèle en conséquence si nécessaire.

Nous soutenons en outre la mise en œuvre échelonnée des nouvelles dispositions. Il est extrêmement important que les cantons disposent du temps nécessaire pour les travaux à venir liés à la mise en œuvre de la révision des PC, en particulier pour les adaptations législatives.

Nous vous remercions d'ores et déjà de l'attention que vous voudrez bien porter à nos remarques et vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les plus cordiales.

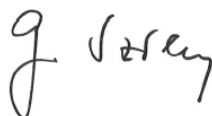
Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales

Le président



Mathias Reynard
Président du Conseil d'État

La secrétaire générale



Gaby Szöllösy

Copie à
- SG CDS